

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF31

présenté par
M. Bouloux, rapporteur

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 59.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 59 propose de supprimer, à l'article L. 950-1 du code de commerce, la référence à des articles du même code qui ne figurent déjà plus dans la version en vigueur de l'article concerné.